



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

chambres d'agriculture

Question écrite n° 65087

## Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, sur la programmation budgétaire 2015-2017 proposée par son ministère, touchant aux ressources des chambres d'agriculture. En effet, ce sont plus de 300 millions d'euros d'économies d'ici 2017 qui sont à trouver pour le ministère de l'agriculture, selon la programmation budgétaire transmise par le Gouvernement aux parlementaires le 9 juillet 2014. Ainsi, le budget de ce ministère passerait de 4,314 milliards d'euros en 2014 à 4,071 milliards en 2015, 3,995 milliards en 2016 et 3,992 milliards en 2017. Il est également prévu un prélèvement sur fonds de roulement des chambres d'agriculture au-delà de 90 jours, ainsi qu'une réduction des ressources fiscales *via* la baisse du plafond de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti de 2 % en 2015, 4 % en 2016 et 6 % en 2017. Alors, son impact serait considérable pour la chambre d'agriculture du Gard. Et cette programmation remet en cause tous les efforts de gestion réalisés et engendrerait une dégradation des services proposés par la chambre d'agriculture du Gard et, plus généralement, par l'ensemble des chambres d'agriculture. Par conséquent, il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement compte prendre pour remédier à cette situation.

## Texte de la réponse

Pour 2014, le plafond du produit de l'imposition à percevoir par les chambres d'agriculture a été maintenu à hauteur du montant du plafond fixé pour 2013, soit 297 M€. Cette disposition a représenté un effort important en faveur du réseau des chambres d'agriculture, dans un contexte de réduction de la dépense publique et des charges pesant sur les secteurs économiques. Cet impératif de réduction des dépenses s'impose aussi aux chambres d'agriculture qui, comme tout établissement public, doivent veiller, dans le cadre de leur gestion, à une maîtrise de leurs charges pour équilibrer leur budget. La démarche de mutualisation « terres d'avenir » engagée par les chambres d'agriculture, dès 2009, devrait d'ailleurs commencer à porter ses fruits et engendrer les économies d'échelle attendues. L'assemblée permanente des chambres d'agriculture a été consultée et informée de la nécessité d'une participation du réseau des chambres d'agriculture à l'effort de réduction des charges pesant sur les exploitations agricoles, au travers notamment d'une réduction de la taxe pour frais de chambre. En parallèle, pour éviter que cette diminution de la taxe ne fragilise les chambres ayant une situation financière plus tendue, il est envisagé de prélever une partie des réserves excédentaires des chambres disposant de fonds de roulement particulièrement élevés. Les montants ainsi mutualisés seraient reversés sur la période 2015-2017 aux chambres dont la situation financière le justifierait. Ces dispositions, qui seront prochainement discutées au Parlement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2015, devraient permettre une meilleure efficacité dans la gestion de la ressource fiscale et une plus grande équité entre les chambres, permettant à toutes de disposer des ressources nécessaires pour assurer pleinement leurs missions au service de l'agriculture et des territoires ruraux.

## Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

**Circonscription** : Gard (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 65087

**Rubrique** : Chambres consulaires

**Ministère interrogé** : Agriculture, agroalimentaire et forêt

**Ministère attributaire** : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [30 septembre 2014](#), page 8162

**Réponse publiée au JO le** : [14 octobre 2014](#), page 8611